

Institut International de Cancérologie de Paris

Association Loi 1901

46 rue de bourgogne

75007 PARIS

Association déclarée à la Préfecture de police de Paris
Insertion au Journal Officiel du 23 juillet 2016

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le 14 novembre, à 18 heures,

Les membres de l'Association INSTITUT INTERNATIONAL DE CANCEROLOGIE DE PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 22 bis rue Georges Bizet – 75116 Paris, sur convocation du secrétaire.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Docteur Gilbert COHEN-ALORO

Professeur David KHAYAT

Docteur Alain KNOPF

seuls membres de l'Association et représentant en tant que tels la totalité des membres conformément aux statuts.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur le Professeur David KHAYAT, Président de l'Association.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport moral du Président;
- lecture du rapport d'activité du Président,
- lecture des rapports du Trésorier et du rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- quitus au bureau
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- les comptes annuels;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux membres ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les membres.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Rapport moral du Président

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du bureau sur sa situation morale au titre de l'année 2016, approuve ledit rapport.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, aucune voix contre, aucune abstention

DEUXIEME RESOLUTION : Rapport d'activité

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité de l'Association pour l'exercice 2016.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, aucune voix contre, aucune abstention

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des comptes 2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Le total du bilan est de 454 742,86 € et l'excédent s'élève à 328 686, €.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, aucune voix contre, aucune abstention

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dégagant un résultat excédentaire d'un montant de 328 686, € au compte report à nouveau.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, aucune voix contre, aucune abstention

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus au bureau

En conséquence de l'approbation des comptes de l'exercice, clos le 31 décembre 2016, du rapport moral et du rapport d'activité, l'Assemblée générale donne quitus au Bureau de sa gestion dudit exercice.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, aucune voix contre, aucune abstention

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des présents et représentés, aucune voix contre, aucune abstention

Après échanges de vues et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 18h15.

Fait le 14/11/2019

A PARIS

Le Président de séance

Le Trésorier

Le Secrétaire

